

Utilisation de ma CB sans mon autorisation

Par **Angel1308**, le **20/04/2011** à **07:30**

Gérante d'une EURL(boutique de PAP féminin)en cessation de paiement depuis le 4 Avril 2011, j'ai bien évidemment des dettes fournisseurs restantes. J'ai un gros soucis avec un des fournisseurs avec leguel j'ai un retard de paiement, les paiements devaient etre effectué avec des cheques que la banque m'a rejeté.Le solde restant du a la date du 10 Avril est de 2820 €, d'un commun accord j'effectuais des paiements par semaine d'un montant divers non fixé et non imposé. En date du 17 Mars 2011, je devais donc effectué le réglement hebdomadaire et étant encore a découvert, dans l'impossibilité de faire donc un virement, j'ai effectué ce paiement avec ma CB perso. Voyant que je ne pouvais plus faire face aux factures et peur de trop m'endetter j'ai préférer déposer le bilan et l'EURL est en cessation de paiement en date du 4 Avril 2011. Donc j'ai arreté tous les paiements. Jusqu'à la aucun soucis et en date du 14 Avril 2011, la société a effectué le paiement total (en 4 paiements) de ma dette sur les dernières coordonnées bancaires que je leur avait donner le 17 Mars (compte perso). Ce qui m'as mis dans une situation personnelle embarrassante. Je n'ai en aucun cas donné a ce fournisseur l'autorisation de prélever le solde de ma dette pro sur cette meme carte, je n'ai absolument rien signé, j'ai juste accepter de payer a titre exceptionnelle un accompte avec ma CB perso le 17 Mars. J'ai donc fait opposition a ma carte perso et demander à ma banque de rejeter ces paiements par oral et par courrier que j'ai remis a ma conseillere. Ils m'ont demander d'aller porter plainte, en croyant y aller, la police a refusé de prendre ma plainte en me disant que vu que j'avais donner mes coordonnés bancaire 1 fois : (en gros tans pis pour moi). J'ai contacter mon assistance juridique en leur expliquant le cas, un juriste m'a dit que le fournisseur avait abusivement utiliser ma CB et qu'il fallait porter plainte au procureur de la République (chose faite)sans savoir si réellement j'etais en tord J'ai contacter mon expert comptable, la secrétaire de mon Liquidateur Judiciaire, (car lui etant en audience) et la conseillère bancaire Toute trois m'ont dis qu'elles pensaient que c'était illégal mais sans etre sur d'elles. Je vois mon mandataire judiciaire Jeudi matin. La dette de ce fournisseur est entré dans le passif de la société. Je voudrais savoir ce que vous membres du forum pensez de cette situation et si l'engage de réelle poursuites aupres mon assistance juridique. Merci pour vos réponses